

Débat public sur Port Seine Métropole Ouest - Atelier productif sur les aménagements urbains – Mardi 18 novembre 2014 – 17h-19h

PRESENTATION ET THEMATIQUES DE TRAVAIL



L'atelier de travail a regroupé pendant deux heures une quarantaine de participants - habitants du territoire, élus locaux, employés municipaux, universitaires, étudiants ou encore professionnels actifs sur le territoire - dans l'objectif de produire un questionnement et des pistes de réflexion sur les aménagements en lien avec le port tout au long de la réalisation du projet. En effet, le projet s'échelonne dans le temps au rythme de l'exploitation de carrière jusqu'en 2040. Quelle conception des espaces publics, quelle identité architecturale et paysagère des installations portuaires et comment se construit l'aménagement au fil du temps ? Quelle intégration urbaine pour le futur port ?

Après une rapide présentation du projet par Antoine Grumbach, architecte-urbaniste concepteur du parti d'aménagement du projet PSMO en association avec l'agence Laverne (paysagiste), les participants à l'atelier ont été répartis en 3 tables rondes, privilégiant chacune une entrée :

1. Mixité d'usage - Le site du port sera une source d'emploi, sous quelles conditions, par quels moyens peut-il devenir un véritable lieu de vie pour les usagers, les riverains, les salariés, avec quelles complémentarités d'activités, et à quel rythme (semaine, week-end, heures de la journée) ?
2. Interactivité avec les villes et porosité - Quels liens existeront entre le port, les espaces environnants, et les villes ? Quels bénéfices en termes d'aménagement le port peut-il offrir ? Avec quel ancrage dans le territoire (intégration paysagère, aménagement urbain) ? Comment favoriser le pré-verdissement (écrans végétaux) ? Comment et par quels moyens accéder au site et le traverser, y compris pendant les phases de travaux ? Quel accès depuis Achères avant la fin de la carrière ? Quelle liaison entre la rive droite et la rive gauche ?
3. Implication locale et citoyenne - Comment les habitants peuvent-ils s'impliquer sur le projet, sa perception au fil du temps ? Quel moteur de l'appropriation du site par les riverains (qualité architecturale, paysage, loisirs) ? Quelle dynamique de rendez-vous du site avec les habitants (nature, culture, tourisme industriel, événements éphémères...) ?

Les participants avaient à leur disposition des fonds de plan représentant les différentes phases du projet, et pouvaient bénéficier à la demande de clarifications de la part du maître d'ouvrage Ports de Paris. La maquette 3D représentant le projet a été présentée aux participants qui le souhaitaient en fin d'atelier.

ELEMENTS DE SYNTHÈSE DES TABLES RONDES

NB : Ces éléments reflètent la teneur des idées et débats abordés par les participants aux tables rondes, et non pas les opinions des animateurs.

1. Assurer une mixité fonctionnelle du port

Une programmation liée aux loisirs et à la culture pourrait être mise en œuvre sur le site, avec l'ouverture par exemple de guinguettes, de restaurants, l'installation temporaire de cirques, etc. L'installation d'activités éphémères, évolutives et réversibles pourrait être encouragée, et le port pourrait être valorisé sous l'angle du tourisme fluvial.

L'Avenue de l'Écluse, grande voie plantée reliant la gare d'Achères et l'écluse, aménagée pour l'ensemble des usagers, desservirait un parc et des espaces verts mais aussi des espaces pour des activités au service des habitants. .

Le site actuellement retenu pour l'implantation du centre de vie, peu accessible pendant les phases initiales du projet, pourrait être remis en question : il serait envisageable de déplacer le centre de vie au fur et à mesure de l'avancée du projet, ou encore de programmer une répartition sur plusieurs sites pour le centre de vie pour accompagner le projet dès la phase 1. Un lieu de pédagogie sur les activités du port, la Seine et l'environnement pourrait y être prévu.

Le patrimoine existant servirait de support à ces activités : certains bâtiments sont aujourd'hui reconnus et devraient être conservés, cela peut être le cas pour d'autres éléments présents sur le site. Toutefois, quelles que soient les activités retenues, il faudra identifier quelles sont les conditions de sécurité et de tranquillité qui permettront un partage des usages.

2. Créer des liaisons et rendre le site accessible pour permettre son appropriation

L'accès au site du port est une condition indispensable pour que celui-ci puisse être utilisé par les usagers. Les liaisons doivent être réfléchies avec le voisinage de manière générale, avec la rive gauche, la rive droite, avec les villes d'Andrésey et d'Achères.

Pour désenclaver le site, de nouveaux franchissements devraient être créés, ainsi que des connexions avec les axes existants, permettant des liaisons directes vers le port. Il sera notamment utile de réfléchir au franchissement de la Seine depuis Andrésey, et au lien avec la passerelle de la Darse. La Route du Barrage devrait être requalifiée dès la phase 1, avant l'Avenue de l'Écluse, pour permettre d'accéder aux bords de Seine.

Le projet du port doit participer à la dynamique du territoire, sur chaque thématique. Par exemple, les trames douces proposées dans le cadre du projet d'aménagement du port devront s'inscrire en cohérence avec l'existant et les projets développés actuellement sur le territoire.

Dans ce cadre, il faudrait prendre en compte surtout les modes de transport, développer les parcours de proximité, et penser aux liaisons douces (à destination des piétons, cyclistes avec des pistes cyclables sécurisées, et autres usagers non motorisés), à préserver ou à aménager lorsqu'elles existent déjà, à créer sinon. L'ensemble des usages du site devra également être pris en compte dans la réflexion sur l'accessibilité. Les espaces dédiés au stationnement devront également être calibrés en fonction des différents usages.

Pour profiter de l'accessibilité fluviale, le transport de type vaporetto pourrait être développé, en accord avec VNF.

3. Organiser la porosité du site

Afin de rendre aisée la traversée du site, il faudra concevoir une stratégie d'intégration des aménagements prévus autour du périmètre opérationnel, et décliner le plan d'aménagement en cohérence avec les trames existantes et en projet, et ce pour tous les modes de déplacement, sans oublier l'aménagement de circulations sécurisées pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

De la même façon, une attention particulière devra être portée sur la continuité territoriale entre les espaces verts prévus au sein du port et les parcs environnants, et les parcelles situées au nord de la RD30 devraient être aménagées pour permettre de gérer l'interface entre le port et la ville d'Achères.

4. Donner à voir les paysages et le port

Le port doit « habiter le territoire » et non pas l'occuper, l'idée étant d'offrir une visibilité en articulation avec l'armature végétale, qui doit accompagner et non cacher l'équipement portuaire.

Une attention particulière devra être portée au respect des cônes de vue depuis les hauteurs de l'Hautil, depuis le CD55 et depuis l'avenue des Coutayes à Andrésy.

Une exigence forte en matière de qualité architecturale et urbaine devra être la condition pour intégrer le port. Ainsi, il faudra éviter l'installation de hangars bon marché et peu esthétiques, notamment sur la partie ouest du port. Une charte paysagère très rigoureuse devra être instaurée, notamment sur le Parc des Hautes Plaines.

5. Tout cela ne suffit pas sans l'implication locale et citoyenne

Comment le site et le projet sont-ils perçus par les habitants ? Plusieurs constats ont été formulés :

- Le territoire devant accueillir le projet de port pour les habitants est un espace de nature préservée, tranquille, au bord de la Seine entre forêt et fleuve, à 30 km de Paris, donnant aux riverains le sentiment d'habiter un village au contact de l'eau et des champs, mais il est inconnu de la majorité des habitants d'Achères et d'Andrésy (pas d'usage, pas d'habitude, pas de besoin identifié, un lieu où on ne va pas). Il s'agit également d'une zone un peu oubliée, mal entretenue, inondable, polluée, menacée, objet d'occupations illicites, abimée par l'exploitation d'une carrière - un *no man's land* mal relié aux territoires environnants. Enfin, ce territoire est un secteur qui présente un potentiel de changement, pouvant jouer un rôle de carrefour entre trois communes malgré la coupure de la Seine.

- Le projet PSMO est actuellement connu uniquement par les élus, les techniciens, des représentants d'associations, mais encore peu des habitants. Le débat public en cours arrive déjà trop tard par rapport à l'état d'avancement du projet.

Une obligation se dessine : renforcer la concertation avec les habitants, « passer de l'information à la co-conception en laissant de la marge de manœuvre aux habitants ».

Pour ce faire, des moyens doivent être mobilisés : il faut mettre en place une structure de gouvernance permanente (impliquant associations, habitants, élus) pour définir le projet, pour contrôler le fonctionnement du site ; ainsi que des outils de communication pérennes (site Internet, maquette).

Des outils doivent être définis pour associer la population dans la durée: concours d'idées, ateliers, balades sur le site, sondages sur les usages souhaités par les habitants, expositions, des liens renforcés avec la jeunesse... L'expérience de la concertation via des ateliers est notamment à poursuivre.

Sans oublier une indemnisation correcte des activités et personnes spécifiquement touchées par le projet, les dispositifs d'appropriation du projet par l'ensemble des habitants pourront passer par l'organisation d'événements, des aménagements provisoires, la création de points de vues, l'organisation de circuits en boucle associant rive droite et gauche, de circuits de découverte (tourisme industriel). Cela implique l'ouverture au public de la passerelle du barrage sur la Seine.

L'appropriation passe également par l'identification des éléments de projet qui rendent les habitants fiers du site, qui fassent rêver les habitants afin que ces derniers transmettent une image positive du projet, tels que :

Le développement économique avec des activités faisant partie de filières d'excellence (innovation, recherche), comme le développement durable, l'éco-construction, les éco-matériaux, en créant un centre de formation sur le BTP, avec des emplois pour les habitants mais aussi en faisant du territoire une vitrine de l'innovation

La mixité des usages, en promouvant un lieu qui ne soit pas exclusivement un espace consacré au travail mais aussi avec une pluralité d'espaces de vie, d'activités, de loisirs.

les ateliers

maîtrise d'œuvre urbaine

Un aménagement respectueux de l'environnement, de la qualité du cadre de vie, du paysage et des espaces publics (« il faut que le projet soit beau »), en offrant de vraies liaisons en interne au site et avec l'externe (« ouverture sur la ville ») dont la future plaine de loisirs d'Achères, ou encore en requalifiant les berges.

Le port peut être vu comme un levier, une opportunité pour créer une identité et renforcer des liens, sous réserve qu'on n'attende pas 2040 pour lancer ces actions mais au contraire dans les délais les plus courts, y compris par des aménagements provisoires de la «plaine».